



**PREFECTURE DE LA REGION
PICARDIE**

NOTICE EXPLICATIVE

2012



Dans ses directives du 16 novembre 2011, le conseil d'administration du CNDS a exprimé sa volonté de soutenir les projets de développement sportifs globaux portés par chaque CROS, ligue, CDOS, comité, club ou association.

Pour la région Picardie, une enveloppe de 3 613 100 € a été accordée, à laquelle s'ajoute une enveloppe de 314 000 € pour les actions en faveur des jeunes scolarisés.
Une enveloppe spécifique de 425 446 € a également été accordée pour les subventions d'équipements sportifs attribuées au niveau local.

Les orientations nationales et régionales :

L'objectif général fixé par le CNDS est de conforter la structure associative dans sa contribution à la cohésion sociale en incitant les pratiquants sportifs à inscrire leur pratique dans le cadre d'un club, favorisant ainsi la socialisation, la pratique dans un cadre sécurisé, convivial et bénéficiant des conseils d'éducateurs sportifs.

En 2012, pour prétendre à un financement de l'Etat, le projet déposé par chaque association devra s'inscrire dans une démarche globale de développement durable (environnemental, social et économique) et répondre à plusieurs objectifs :

- corriger les inégalités d'accès en faveur des « publics cibles » (jeunes scolarisés, publics féminins, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers en difficulté, seniors...);
- corriger les inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive ;
- contribuer à l'éducation générale en véhiculant des valeurs et une éthique visant à lutter contre les incivilités et les discriminations ;
- favoriser l'accès au sport de haut niveau.

Au niveau régional, il sera également mis l'accent sur le développement de la pratique sportive en milieu rural.

Les aides apportées seront ainsi accordées en direction des objectifs opérationnels suivants :

- Aide à l'accès au club
- Aide directe à l'activité sportive
- Activités péri et extrascolaires
- Pratiques féminines
- Accès au sport de haut niveau
- Aide à la formation
- Aide à l'emploi
- Santé et éthique
- Développement durable
- Développement des sports de nature
- Promotion du sport
- Soutien du mouvement sportif (pour les CROS et CDOS)

Les subventions attribuées ne pourront être inférieures à 750€.

Le projet associatif :

Le projet associatif, joint à la demande de subvention, exprime les ambitions de la structure en déterminant l'avenir de la discipline au niveau local, départemental ou régional.

Ce projet global a pour but de refléter non seulement **ce qui est fait au quotidien** dans l'association, mais **également ce qui va être fait**. Il présente concrètement la manière dont l'association organise la pratique sportive et comment elle envisage son évolution future.

Afin d'élaborer leur projet, les ligues pourront s'appuyer sur le projet de développement fédéral et montrer l'articulation avec leur propre projet. De même, les comités départementaux et les clubs pourront s'appuyer sur le projet de développement de la ligue ou du comité régional.

De manière synthétique, le projet associatif s'articulera de la manière suivante :

<u>Etapes de réflexion</u>	<u>Parties du dossier CNDS</u>
<i>Enumération des ressources, des points forts et des points faibles, des valeurs de l'association...</i>	<i>Etat des lieux, analyse des points forts et des points faibles</i>
<i>Définition de pistes de progression, d'axes de développement</i>	<i>Objectifs annuels ou pluriannuels</i>
<i>Mise en place d'actions concrètes</i>	<i>Plan d'actions</i>

Aide à la rédaction :

Il est important de veiller à **respecter les différentes étapes** de formalisation du projet. En effet, l'analyse de l'état des lieux permettra de déterminer les objectifs. De ces derniers découlera ensuite le plan d'actions.

Il n'y a pas besoin de philosopher ou de rédiger de longs textes. Un dossier clair, écrit avec simplicité, bien structuré, retiendra plus facilement l'attention.

Afin de vous guider dans l'élaboration du plan d'actions, différents items sont proposés.

1 Objectif opérationnel	2 Statut du territoire	3 Type de public touché	4 Tranche d'âge
Aide à l'accès au club	Hors "Education prioritaire"	Publics hors club	Toutes tranches d'âge
Aide directe à l'activité sportive	Z. U. S. (Hors DEB)	Licenciés - Adhérent d'un club	Mineurs
Activités péri et extrascolaires	quartiers Dynamique Espoir Banlieues	Bénévoles	Adultes
Pratiques féminines & responsab.	CUCS expérimentaux	Elus responsables de l'assoc.	Plus de 65 ans
Accès au sport de haut niveau	Communes « Dotation Solidarité Rurale » (DSR)	Cadres prof. techni. &/ou pédago	Elèves du Primaire
Aide à la formation		Equipe technique régionale	Collégiens
Aide à l'emploi		Cadres prof. administratifs	
Santé et éthique		Juges et arbitres	
Développement durable		Spectateurs, supporteurs	
Dévelop. des sports de nature		Personnels de santé	
Promotion du sport		Personnes handicapées	
Soutien du mouvement sportif			

Pour les ligues, les aides en direction de l'équipe technique régionale (ETR) sont conditionnées à la signature d'une convention avec la DRJSCS. L'avenant annuel financier servira de demande de subvention CNDS pour le fonctionnement de l'ETR.

Accompagnement des associations :

Afin de vous aider à rédiger votre projet associatif ou pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec :

Région Picardie	
DRJSCS 20 square Friant Les 4 Chênes 80000 Amiens Tel : 03 22 33 89 00 ; Fax : 03 22 33 89 33 DRJSCS80@drjscs.gouv.fr	CROS Picardie 30 Square Friant Les Quatre Chênes - 80048 Amiens cedex 1 Tél. : 03 22 38 27 20 picardie@franceolympique.com
Département de l'Aisne	
DDCS Aisne 23 rue Franklin Roosevelt - BP 545 - 02001 Laon Cedex Tel: 03 60 81 50 00; Fax: 03.23.23.46.47 dd002@jeunesse-sports.gouv.fr	CDOS Aisne 3 rue William Henry Waddington - BP 44 – 02 003 Laon cedex Tel : 03.23.28.60.92 ; Fax : 03.23.28.60.91 aisne@franceolympique.com
Département de l'Oise	
DDCS Oise Pôle jeunesse sport et vie associative 13, rue Biot BP10584 60005 Beauvais Cedex Tel : 03.44.06.06.06 ; Fax : 03.44.06.06.26 ddcs-directeur@oise.gouv.fr	CDOS Oise Centre de Cadres Sportifs, 1 rue du Gal Leclerc 60100 Creil Tel et Fax : 03.44.25.11.63 oise@franceolympique.com
Département de la Somme	
DDCS Somme Pôle sport, 3 boulevard Guyencourt 80027 Amiens cedex1 Tel : 03.22.97 80 80 ; Fax : 03.22.50 23 65 ddcs@somme.gouv.fr	CDOS Somme 504 rue Saint Fuscien 80000 Amiens Tel : 03.22.47.34.96 ; Fax : 03.22.77.01.12 somme@franceolympique.com

Envoi des dossiers de demande de subvention:

Les dossiers complets sont à renvoyer en **un seul exemplaire avant le 19 mars 2012**, délai de rigueur, à la DRJSCS pour les ligues et comités régionaux, et à la DDCS du siège social de l'association pour les comités départementaux et les clubs.